

Q.V.H.P.



Q.V.H.P.

Qualité de la Vie en Haute Provence (association loi 1901)

Adresse siège : La Grand'Terre 04700 LURS - Email : gvhp04@gmail.com -

Tél : 06.83.32.61.18/06.61.00.21.00 – Facebook : Qualité de Vie en Haute-Provence

Philippe BERROD, adjoint délégué à l'écologie urbaine et à l'action culturelle à la Mairie de Digne et Vice-président de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV) en charge de la gestion des déchets, a été Vice-président du SYDEVOM et a voté en faveur de la décharge des Parrines à l'époque où le CSDU de Valensole n'était pas encore ouvert.

Depuis, la situation a changé et il pense que le projet des Parrines n'est plus du tout adapté à la nouvelle organisation du département.

Il insiste sur l'importance de la réappropriation citoyenne, car ce sont nos déchets et nous payons une taxe pour qu'ils soient traités. Selon lui, la solution de l'enfouissement est devenue une solution de facilité, c'est irresponsable et dangereux pour la santé à venir de nos enfants.

Il ajoute qu'il existe des pays en Europe, comme les Pays-Bas qui valorisent leurs déchets à hauteur de 95 % avec des emplois à la clé. L'Europe est en train de préparer la fermeture de toutes les décharges entre 2020 et 2030. Créer maintenant le centre d'enfouissement des Parrines, c'est le fermer demain.

En tant qu'élu Europe Ecologie les Verts, il soutient le débat publique et la participation citoyenne. Il appelle à la mobilisation publique.

Gérard-Laurent BONNAFOUX, Président de QVHP, ajoute que si le projet des Parrines est maintenu, ce sont nos enfants qui devront en subir les conséquences écologiques, alors que les élus du Conseil Général qui ont soutenu ce projet ne seront plus en poste.

Il rajoute que la proximité de l'autoroute, associée à la direction des vents et aux goélands, peut provoquer des accidents graves soit par envol de plastiques ou papiers sur pare-brises soit par perte de déchets plus ou moins gros par les oiseaux. Ce type d'accident s'étant déjà produit, sans conséquence, en zone peu fréquentée aussi bien à Entressen qu'au CSDU de Valensole.

Ceci doit être écrit, dit et répété afin que personne ne puisse par la suite plaider « responsable mais non coupable ».

Un participant demande pourquoi le site des Parrines a été choisi ? Serge GIRAUD lui répond qu'à l'époque le CSDU de Valensole n'existait pas, il n'y avait pas de décharge. Une trentaine de sites potentiels avaient été sélectionnés et le site des Parrines a été retenu car M. ESCANEZ, alors Maire de Château-Arnoux-St Auban a accepté la décharge dans un "échange de bons procédés". Depuis, il est difficile, voire impossible, de rencontrer les élus du Conseil Général et Serge GIRAUD pense qu'il doit certainement y avoir des intérêts financiers à la clé.

Jean-Paul ONANA ajoute qu'une fois la démarche enclenchée, c'est souvent un problème humain qui entre en compte car il n'est pas aisé de reconnaître ses erreurs et revenir en arrière, d'autant que l'action juridique est déjà bien avancée. Sans compter les promesses qui ont été faites par les élus aux diverses entreprises et qui les obligeraient à revenir sur leur parole.